

Maison des Projets
Tél. : 01.40.12.86.17

« Un avenir pour les Docks »

POLE CITOYEN
Réunion n°3
20 septembre 2006, Bourse du travail

Compte-rendu

Présents : 22 citoyens

Partenaires : Me Oudjerit(Sodedat) , Me Delli Fiori(Cabinet Rafatdjou), Mr Viguier

Elus : Mr Bentolila, Mr Fargeas

Techniciens de la Ville : Mr Darré, Me Djouadou, Me Ibbou

Comme convenu lors de la 2^{ème} réunion, un certain nombre de documents ont été adressés aux membres du pôle afin de les aider à préparer la rencontre du 20 septembre.

Ceux-ci présentent différentes suggestions nécessitant des approfondissements, comme par exemple par le recours à l'intervention de spécialistes, ou encore à des visites de sites remarquables susceptibles d'éclairer nos réflexions.

D'autre part, ces éléments tentent d'éclairer les temporalités dans lesquelles s'échelonneront les différentes étapes d'élaboration et de concertation, et de préciser la méthode de travail à adopter.

I. Rappel d'éléments structurants

Un chemin à faire ensemble : être respectueux de l'existant dans ce site, de son produit historique, de son patrimoine (étude Z.P.P.A.U.P avec les bâtiments de France).

Tourner la ville vers le fleuve, au fil des années une coupure s'est constituée relative à une conception des transports (RD1).

Le fond du projet repose sur la volonté de reconstituer un rapport dynamique au fleuve, muter les fonctions de ce site.

Saint-Ouen s'est opposé au prolongement du port de Gennevilliers et aux nuisances importantes engendrées. On constate une désindustrialisation ; donc, produire de l'activité est une préoccupation primordiale, mais les orientations changent. Le but est d'aboutir à une diversité de fonctions fortes répondant aux exigences contemporaines.

On a aussi besoin d'espaces verts - ils manquent aujourd'hui - qui doivent s'inscrire dans un maillage local, à l'échelle de l'agglomération. D'où l'objectif de créer un grand parc pouvant occuper jusqu'à 15ha, dont les contenus seront progressivement à préciser.

Les questions portant sur la qualité et la richesse de la desserte en matière de transports, les équipements et espaces publics, l'adoption d'une démarche visant un aménagement de haute qualité environnementale, sont primordiales.

Les problématiques liées à la zone inondable, la pollution des sols, sont à intégrer dans nos réflexions. Tous les éléments seront fournis dès que la ville en disposera (étude en cours).

II. Sur la méthode de travail et l'interactivité

Face à une friche qu'on veut revitaliser, nous en sommes à l'étape de la définition des grandes orientations. Elle aboutira à l'adoption par les élus du schéma directeur. La phase de réalisation concrète arrivera plus tard ; néanmoins, le souhait est que les choses s'enchaînent sans temps mort. D'où la nécessité de commencer un travail de réflexion sur le type d'aménagement des berges et le type de parc que l'on souhaiterait demain pour les Docks.

Les différents pôles travaillent les différents sujets dans le même espace temps. Les élus sont là pour faire remonter les infos et établir les liaisons.

Le pôle citoyen et le pôle institutionnel sont très importants, mais nous travaillons différemment avec chacun.

Les propriétaires fonciers ont des contraintes, ils veulent valoriser leur patrimoine. La condition est l'inscription dans notre projet, la mixité des fonctions.

Nous disposons d'outils réglementaires : le P.L.U définitif, les destinations du sol. Nous avons défini un périmètre d'étude, donc un partenariat obligé pour un projet partagé.

Rappelons-le, le pôle citoyen a pour vocation de participer à la définition des objectifs et axes de travail.

III. Différentes hypothèses à traiter

Au stade où nous en sommes et sans en faire ici une énumération exhaustive, quelques exemples de problématiques sur lesquelles il est nécessaire de plancher sans attendre :

- Une ville peut-elle bénéficier des flux économiques générés par l'utilisation du fleuve ? Un port urbain ?
- Comment installer l'espace public sur les berges ? Peut on combiner végétal et minéral ?
- Le fleuve est un écosystème en soi, entraînant de nécessaires coopérations avec d'autres communes.
- Quelles sont les spécificités d'un parc au bord de l'eau ?
- Que signifie conserver des vues historiques, « trouées », perspectives (butte Montmartre) ?
- Quel traitement du patrimoine existant ?
- Comment bâtir autrement, se dégager de ce qui s'est souvent pratiqué sous l'influence trop exclusive des promoteurs ? etc....

Toutes ces questions et d'autres encore, doivent donner lieu à l'adoption d'un calendrier de travail ; des propositions seront apportées lors de notre prochaine rencontre le 18 octobre prochain.